Séance Extraordinaire du 08 Septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 05 septembre 2025 par Madame BAUDOUIN Line, Maire, s'est réuni à la mairie.

Présents 9 : MM. BAUDOUIN Line, M. BOIZUMEAU Jérémy, BUREAU Jean-Luc, BARATANGE David, COUILLAUD Sylvie, JODOR Pascal, PIGEAUD Annick, VASSELIN Yannick et ZAPIRAIN Anaïs.
Absents 2 : M. BEZIER Marc et Mme GOIMIER Dominique

Mme ZAPIRAIN Anaïs a été élue secrétaire de séance.

I. DEMOUSSAGE DES BATIMENTS

Mme le Maire présente le devis de M. PICQUE Joseph pour le démoussage des toitures de la bibliothèque et de la salle des fêtes pour un montant de 9 000 € HT soit 9 000 € TTC.

Le Conseil Municipal s'interroge encore sur la bonne décision à prendre pour la toiture de la salle des fêtes. M. JODOR Pascal a eu rendez-vous ce matin avec l'entreprise SMAC qui propose une réfection totale avec désamiantage, pose d'un bac acier, isolation et l'installation d'une membrane. Ce serait la solution idéale mais trop coûteuse, le budget de la commune ne pourrait pas supporter cette dépense.

Dans un premier temps, il faut remédier rapidement aux fuites présentes. Un démoussage est nécessaire et la réparation des fuites pourrait se faire dans la continuité des travaux.

Entendu l'exposé ci-dessus, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :
- décide d'inscrire cette dépense au BP 2025.
- accepte le devis de M. PICQUE Joseph pour un montant HT de 9 000 € soit 9000 € TTC à condition de respecter les règles de sécurité au travail, un plan de prévention sera rédigé par la collectivité et signé par l'entreprise.
- autorise Mme le Maire à signer le devis qui découle de la présente décision.

II. DECISION MODIFICATIVE N°3

Mme le Maire informe les conseillers que pour l'acceptation du devis des travaux de démoussage, il faut prendre une décision modificative sur le budget 2025 comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2313 (23) - 136 : Constructions	-9 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	-5 000,00
2315 (23) - 143 : Installations, matériel et o	4 000,00		
	-5 000,00		**-5 000,00**

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	-5 000,00	6419 (013) : Remboursements sur rémunéra	6 900,00
615221 (011) : Bâtiments publics	9 000,00		
64131 (012) : Rémunérations	2 900,00		
	6 900,00		**6 900,00**

Total Dépenses	**1 900,00**	**Total Recettes**	**1 900,00**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative.

III. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1) Repas du 11 novembre 2025

Mme le Maire informe les conseillers que M. MURGUET n'exerce plus son activité professionnelle et qu'il faut trouver un autre traiteur pour notre repas du 11 novembre.
Sur le principe, le conseil décide de fixer le prix du repas à 15 € par personne sur la base d'un couscous pour plat principal. Des devis seront demandés à M. COURRAUD de Baignes, L'AROME TRAITEUR de Brie sous Archiac et M. SEGUIN de Baignes.

2) Crépi

Le crépi réalisé cette année par l'entreprise GD FUSION présente plusieurs fissures. Un rendez-vous sur place avec l'entreprise est prévu mercredi 10 septembre.

Fin de séance à 19h51. *Mme le Maire* *Line BAUDOUIN* *Mme la Secrétaire de Séance* *Anaïs ZAPIRAIN*